

Arrêté N° MA-ART-2020-109

OBJET : Arrêté de circulation - Commune déléguée de Roucamps

LE MAIRE DELEGUE ROUCAMPS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales – Articles L.2212.1 et L.2212.2,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de régler la circulation sur les voies situées à l'intérieur de l'agglomération,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la journée de rassemblement sportif organisée par M. Anthony VINCENT pour l'amicale du personnel du Centre Hospitalier d'Aunay-sur-Odon, le samedi 5 septembre 2020, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement sur le parking de la Mairie,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits sur le parking de la mairie entre le vendredi 4 septembre 2020, 22h00 et le dimanche 6 septembre 2020, 7h00.

ARTICLE 2 : La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront assurées par Monsieur Anthony VINCENT, responsable de la manifestation.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Anthony VINCENT,
 - Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
 - Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Villers-Bocage.
- Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Roucamps,
Commune déléguée de Les Monts d'Aunay,
Le 2 septembre 2020

Le Maire délégué,
Nathalie TASSERIT



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Tasserit', with a long horizontal stroke extending to the right.

